



communiqué

Date **Le 29 septembre 1994**

N° 189

Pour publication

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL CANADA-CORÉE POUR UN PARTENARIAT SPÉCIAL

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, et le ministre des Affaires étrangères de la République de Corée, M. Han Sung-Joo, se sont rencontrés aujourd'hui à New York pour recevoir le Rapport du Groupe de travail Canada-Corée pour un partenariat spécial.

Le Groupe de travail a été mis sur pied lors de la visite à Séoul du ministre du Commerce international, M. Roy MacLaren, le 1^{er} avril dernier. Cette initiative faisait suite à un engagement pris par le premier ministre Chrétien et le président Kim Young Sam à l'occasion de la rencontre au sommet du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), tenue en novembre 1993. Les deux dirigeants s'étaient alors entendus pour donner la priorité au développement d'un partenariat spécial entre les deux pays, étant l'un et l'autre d'avis que le Canada et la Corée devaient, en tant que puissances moyennes dans la région Asie-Pacifique, collaborer étroitement, par les voies bilatérales aussi bien que multilatérales, pour mieux s'adapter au nouvel environnement économique international.

Conformément au mandat original du Groupe de travail, le Rapport recommande divers plans d'action dans les domaines de l'accès aux marchés, du développement technologique, de l'aide publique au développement, de la promotion de l'investissement et de l'établissement de coentreprises, et propose la collaboration des deux pays au sein de diverses instances internationales, comme l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) et l'APEC.

MM. Ouellet et Han s'attendent à ce que la mise en oeuvre des plans d'action proposés dans le Rapport débouche sur un partenariat plus solide entre le Canada et la Corée en matière d'économie, de commerce et d'investissement.

Les deux ministres se sont entendus sur le fait qu'un véritable partenariat spécial entre les deux pays devait supposer une collaboration dans des domaines non économiques. À cet égard, ils